EMPLOI, TRAVAIL, SOUVERANITE ALIMENTAIRE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU MALI

Mamadou Goïta, Madani Koumare[*]

Introduction

Aborder la question de la Sécurité et la Souveraineté alimentaires, de l'Emploi et du travail sous le prisme de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) nécessite de s'appesantir sur les logiques d'articulation entre les acteurs représentant l'État, les professionnels de la base, les organisations de la société civile, les collectivités locales et le secteur privé.

La capacité de résistance des entreprises de l'économie sociale face aux crises systémiques, leur importance dans la promotion de l'emploi, surtout pour les jeunes et les femmes, ainsi que l'amélioration des revenus des populations pauvres, ont fini par convaincre le gouvernement du Mali du bien-fondé de la mise en place d'un meilleur cadre pour leur développement.

De même, le devoir de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires, notamment face aux défis démographiques, au changement climatique et aux crises alimentaires répétitives, pousse de plus en plus le gouvernement à promouvoir les filières agricoles comme un axe fort de sa stratégie nationale.

Coopérative féminine de Kayes exposant ses produits durant la semaine l'économie solidaire animée par le RENAPESS-Mali.

Il demeure cependant évident que pour que toutes ces dispositions soient pérennes, il est nécessaire de les adosser à des politiques nationales coproduites par l'État et les différents acteurs.

La présente étude de cas, réalisée dans le cadre de la contribution au contenu scientifique du

[*] *Madani Koumare*, économiste spécialisé en management de projets et en gestion des collectivités territoriales, Coordonnateur pour l'Afrique de l'ouest et du centre du programme international de formation aux méthodes d'exigibilité des droits économiques, sociaux et culturels et président du réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire du Mali.
Mamadou Goita, ingénieur et socio économiste du développement. Secrétaire exécutif du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) et directeur exécutif de l'Irpad, Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement.

FIESS 2011, s'est focalisée sur :

1. les politiques publiques qui favorisent l'économie sociale et solidaire ;
2. les conditions de succès du dialogue et du partenariat public/communauté pour l'élaboration conjointe de ces politiques et l'implémentation des initiatives ;
3. les résultats des politiques publiques mises de l'avant pour promouvoir ou renforcer l'économie sociale ;
4. la contribution de l'économie sociale et solidaire aux objectifs de développement visés par les politiques publiques ciblées.

Le rapport présente la synthèse des résultats de l'étude de cas réalisée au Mali sur l'emploi et le travail d'une part et sur la sécurité et la souveraineté alimentaires d'autre part, en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6%, selon les résultats provisoires du RGPH de l'INSAT de 2009, la population malienne est estimée à 14 517 176 millions d'habitants. Cette population est essentiellement rurale avec seulement 34% d'habitants vivant en milieu urbain. Elle est composée de 50,5% de femmes et de 49,5% d'hommes. En outre, la population se caractérise par son extrême jeunesse avec 49% d'habitants âgés de moins de 15 ans.

Dans la question du chômage et du sous-emploi, particulièrement chez les jeunes et chez les femmes, demeure un défi majeur.

C'est fort de ce constat que, depuis 1992, le Mali a mis en œuvre différents programmes de réforme qui ont permis d'enregistrer des résultats plus ou moins concluants dans la libéralisation économique, la réduction des déséquilibres macro-économiques et le rétablissement des conditions d'une croissance durable et soutenue de l'économie nationale. Malgré les différents efforts, les résultats sont mitigés quant à la problématique de l'emploi des jeunes et du travail qui demeure précaire et relativement rare dans le secteur dit « moderne ».

D'autres options, telle que l'ESS, pratiquées par l'ensemble des acteurs professionnels qui n'ont pas d'importants revenus et qui se regroupent pour pouvoir accéder à la formation, au logement, aux soins médicaux, à la consommation et au moyens de financement des activités de production, de transformation et de commercialisation, sont de plus en plus explorées comme alternatives crédibles pour la création d'emploi et la protection du droit au travail. En effet, l'ESS est une *« pratique qui répond aux besoins économiques, professionnels et socioculturels collectifs de manière durable et équitable*[1] *»*.

Cependant, malgré les avancées réalisées depuis la création du Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire (RENAPESS) en 2003, *« les défis à relever dans le secteur de l'ESS sont nombreux et concernent surtout l'application d'une politique nationale adaptée à la réalité des acteurs et actrices et assez novatrice pour permettre un développement harmonieux des entreprises d'économie sociale et solidaire au Mali*[2] *»*.

[1] Définition adoptée par le RENAPESS lors de l'atelier national sur les concepts de l'ESS en octobre 2003.
[2] KOUMARE Madani, Discours de cadrage, mois de la Solidarité 2009.

La crise alimentaire de 2007 s'est manifestée au Mali à travers de spéculations sur les prix et la pénurie des denrées de première nécessité (riz, blé, huile, sucre). En tant que réseau de proposition, le RENAPESS a tenu, en juillet 2007, un séminaire multi-acteurs afin de trouver des propositions d'alternatives à l'importation desdites denrées pour prémunir les populations contre l'insécurité alimentaire. L'une des recommandations de cet atelier portait sur l'élaboration d'une politique nationale favorisant la transformation du fort potentiel de produits locaux par les entreprises de l'économie sociale.
Il s'en est suivi un dialogue d'approfondissement avec la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire qui assurait la présidence de ce séminaire.

Les entreprises de l'économie sociale évoluant dans l'artisanat, l'agro-sylvo-pastoral et le petit commerce ont très peu de reconnaissance légale et n'ont accès à aucun droit social, alors même qu'elles représentent un pilier important de l'économie du Mali. Il ressort de l'analyse des chambres de métier, par exemple, deux problématiques cruciales auxquelles le RENAPESS cherche des réponses : 1) le travail dit informel est la forme d'activité la plus courante au Mali, mais ne permet pas de travailler dans des conditions décentes ; 2) la décentralisation ne fonctionne pas à souhait : les élus locaux sont, non seulement insuffisamment formés à leur propre rôle, mais ne parviennent pas non plus à intégrer les dispositifs et les acteurs de l'économie informelle dans les plans de développement local.

Cependant, l'organisation progressive des activités de l'économie informelle[3], c'est-à-dire leur transformation en entreprises sociales[4], constitue une des alternatives crédibles pour relever le défi du chômage et du sous-emploi au Mali.

Le développement du secteur de l'ESS impose donc aux associations professionnelles de multiples défis, au nombre desquels le renforcement de leurs capacités dans le domaine syndical, afin de maîtriser la législation nationale, les conventions internationales, le dialogue social mais aussi et surtout les contours de la protection sociale ; dans le but de défendre plus efficacement les droits de leurs membres et d'atteindre les objectifs de l'Organisation internationale du travail (OIT), visant à assurer partout et pour tous le travail décent d'ici à l'an 2015.

L'objectif est de garantir au sein des entreprises de l'ESS des conditions de travail décentes. Cela passe nécessairement par la responsabilisation des acteurs concernés: les employeurs, les acteurs professionnels, les associations professionnelles, les chambres des métiers et les élus locaux. C'est afin d'atteindre cet objectif que la création d'un dispositif participatif pour l'emploi local est encouragée. Ainsi, les acteurs professionnels, et plus généralement les citoyens, auraient accès à tout l'appui dont ils auraient besoin et toute l'information qui existe pour qu'ils puissent travailler dans des conditions décentes. C'est également dans ce but que tous les acteurs du

[3] Le secteur informel est constitué au Mali par des unités de production et de prestation n'ayant pas d'identification fiscale et qui ne tiennent pas de comptabilité régulière. Il se caractérise par une très grande précarité des conditions d'exercice des activités.

[4] « Les entreprises d'économie sociale sont des entités constituées collectivement pour produire des biens et services destinés au marché, avec comme principes de base la gestion collégiale, la responsabilité partagée et l'injection consensuelle des revenus générées dans le développement des activités et les besoins socioculturels» (RENAPESS, Atelier national de définition des concepts, octobre 2003).

secteur informel doivent se mobiliser pour que soit reconnu, officiellement, un statut de travailleurs de l'économie informelle, qui inclura une protection sociale, l'accès aux droits économiques et sociaux et une fiscalité adaptée. Par exemple, dans la Loi d'orientation agricole du Mali (LOA) les exploitations familiales sont reconnues comme des entreprises agricoles, bénéficiant d'un statut particulier qui leur permet de s'organiser en coopératives.

Ces entreprises de l'ESS que sont les coopératives permettent de créer de la richesse et d'en assurer la redistribution à travers, entre autres, la création d'emploi, l'accès aux facteurs de production, la valorisation des produits locaux et la mise en marché, à travers une meilleure organisation des différents marchés profitant à l'économie locale et nationale.

En parallèle, pour pallier le manque de formation professionnelle et le manque d'information sur les mécanismes existants, les entreprises de l'ESS font la promotion des normes et pratiques du travail décent.

Quant aux syndicats qui s'occupent de la protection sociale dans leur globalité (aspects juridiques et judiciaires, législatifs et réglementaires), ils jouent un rôle très important dans l'atténuation des conséquences sociopolitiques de la libéralisation/privatisation à outrance, et des crises de l'emploi qui sévissent le Mali. Ils ont particulièrement contribué à développer des moyens de lutte et de pression citoyenne pour pousser l'État à mieux prendre en compte les droits des travailleurs ; y compris la protection sociale des femmes et des jeunes. Dans ce domaine, le Mali enregistre le premier syndicat de producteurs agricoles de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La mise en place, envisagée dans le cadre du plan d'action de la Politique Nationale de l'Économie Sociale et Solidaire (PNESS), d'un système d'alerte sur les violations du droit au travail, en partenariat avec le BIT (Bureau International du Travail au Mali), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) et la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSES), participe de l'accès au travail décent dans les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

Ceci est une orientation politique voulue par l'État afin de prendre en compte l'approche des droits humains dans l'élaboration des programmes et projets publics.

La grande partie des actions relatives à l'atteinte de la souveraineté alimentaire est structurée autour des activités agro-sylvo-pastoral constituant le secteur dit «agricole». Ce secteur regroupe en son sein une large gamme d'emplois agricoles (81,6% des emplois au Mali) et non agricoles interreliés. La question de l'emploi et du travail avec une approche de l'ESS dans un tel contexte ne peut être abordée sans faire allusion de façon explicite aux emplois agricoles et aux emplois connexes non agricoles. Les sociétés coopératives, les mutuelles sociales de différentes natures, les entreprises sociales, les associations villageoises, les tontines, les institutions de finance solidaire, les groupements d'intérêt économique, les micro- entreprises artisanales, etc., qui sont des outils par excellence de l'ESS, sont en grande majorité organisées autour de la production, de la transformation/valorisation et de la mise en marché des produits agricoles végétaux, sylvicoles, forestiers et animaux.

Économie sociale et solidaire et emploi et travail

Plusieurs études prouvent que le chômage frappe davantage les jeunes que les adultes au Mali. « *Au Mali, un jeune a quasiment deux fois plus de malchance de se retrouver au chômage qu'un adulte* »[5].

La population malienne en âge de travailler est estimée à 48,7 % en 2010. Le taux d'emploi pour la même période s'établit à environ 45%, pour l'ensemble de la population en âge de travailler. Cette population est inégalement répartie entre les différents secteurs économiques ; le secteur primaire occupe 81,6% des actifs avec cependant, une prépondérance des emplois agricoles. 11,6% des maliens actifs travaillent dans le secteur tertiaire, où les industries manufacturières offrent beaucoup plus d'opportunités d'emploi. Le secteur secondaire arrive en troisième position avec seulement 6,7% des emplois. Le commerce dans ce secteur, est le plus grand pourvoyeur d'emploi.

Membres de la coopérative de production de beurre de Karité de Siby appuyée par le CECI dans leur boutique locale.

On remarque que 88% des emplois sont localisés en milieu rural contre seulement 12% en milieu urbain.

L'économie sociale et solidaire n'est pas une pratique nouvelle au Mali, cependant, sa place et sa contribution dans le développement sont largement en deçà de son rôle de régulation économique et sociopolitique.

Les constats

- insuffisance de concertation, de collaboration et de partenariat autour de la recherche-action sur les problématiques de l'emploi, de l'insertion socioprofessionnelle ; faiblesse du dispositif de financement des initiatives économiques des jeunes et des femmes ;
- difficultés d'accès des entreprises d'économie sociale et solidaire aux marchés publics nationaux ;
- jusqu'en 2010, absence de stratégie ou politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire ;
- l'existence d'une loi d'orientation agricole assez progressiste dans le sens de la promotion de l'ESS mais qui a du mal à s'articuler à des programmes cohérents pour sa mise en œuvre effective ;

[5] Observatoire de l'Emploi et de la Formation au Mali, Étude sur le marché de l'emploi au Mali, 2004

- l'existence de plusieurs documents juridiques et législatifs dont la cohérence globale reste faible ;
- l'existence de la politique nationale d'emploi avec des services techniques spécialisés pour sa mise en œuvre.

Contribution et rôle de l'économie sociale et solidaire en lien avec l'emploi et le travail

Le tissu économique du Mali se caractérise d'une part, par la présence d'un secteur informel très important et d'autre part, par un secteur formel qui compte près de 100 000 employés.

Le secteur étatique avec près de 40 000 agents, représente moins de 20 % des actifs salariés. Le tissu industriel composé de quelques centaines d'entreprises de taille moyenne est assez faible et ne représente que 25 % du PIB. Le commerce est la branche d'activité la plus dynamique même s'il est fortement plombé par la concurrence déloyale.
En termes de contribution de l'ESS au développement de la main d'œuvre sur le territoire national, il y a des initiatives d'appui porteuses aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et aux organisations d'appui à la base de la société civile.

L'Economie Sociale et Solidaire au Mali c'est : 17 090 coopératives enregistrées avec 741 000 adhérents, 24 millions de dollars de chiffre d'affaires et 2 000 emplois directs ; 151 mutuelles dont 143 ont pour activité principale la santé ; 125 institutions de finance solidaire avec 1 050 000 sociétaires, 222 millions de dollars et 3 093 employés ; 8 200 associations, 235 000 micro-entreprises pour la seule ville de Bamako ; 126 millions de dollars de contribution annuelle dans l'économie nationale.

Les insuffisances actuelles dans le dispositif de mise en œuvre

La situation de l'emploi au Mali est préoccupante. La forte croissance démographique accélère l'afflux de jeunes sur le marché du travail et l'urbanisation croissante, liée en grande partie à l'exode rural, crée des besoins d'emploi qui croissent de manière exponentielle. En outre, il faut signaler l'inadéquation entre la formation et l'emploi, le sous-emploi rural, lié à la durée limitée des saisons de production, et la non transformation des produits dans les milieux de cette production, les activités informelles urbaines non structurées et le chômage. Ce sont, entre autres, certains des maux qui découlent de la faiblesse des politiques publiques en matière d'emploi et de travail au Mali.

Par ailleurs, la politique macro-économique en cours, si elle a engendré quelques effets bénéfiques, avec l'émergence d'un embryon de secteur privé dynamique dans les services et le commerce, s'est aussi traduite par de fortes réductions de l'emploi salarié, dans le secteur public et parapublic.

Cette conjonction de facteurs se traduit par un déséquilibre général croissant entre l'offre et la demande d'emploi, accompagné de déséquilibres spécifiques entre les sexes, les générations, les

secteurs d'activité et les zones.

Au Mali, le marché du travail est fractionné en sous-ensembles fortement différenciés, avec l'exclusion d'une grande partie de la société.

Pour palier certaines des insuffisances, il faut favoriser la croissance économique, sociale et solidaire, et en tirer le meilleur parti, en termes de diversification et massification des bassins d'emploi. Pour ce faire, les projets à haute intensité de main d'œuvre doivent être démultipliés. L'État jouera ainsi un rôle d'orientation, d'impulsion et de protection des groupes vulnérables à travers sa politique nationale d'ESS.

L'ESS comme stratégie alternative

L'ESS comprend, au Mali, le secteur de l'artisanat, qui est le secteur de prédilection des travailleurs de l'économie informelle.

Le projet de PNESS permettra de créer des dynamiques locales pérennes, qui faciliteront l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de l'économie informelle et certainement la mutation graduelle vers le cadre normatif. Il s'agit d'adopter une stratégie qui responsabilise les acteurs incontournables de la promotion de l'emploi (les élus locaux, les chambres des métiers, les associations socioprofessionnelles et les travailleurs), au niveau local.

Les collectivités locales sont capables d'assurer leur rôle de développement économique et social du territoire. Un dispositif participatif pour l'emploi local devra être créé au sein de chaque collectivité, pour promouvoir le potentiel économique local, la formation et l'emploi.

Il s'agit d'une action innovante car elle permettra de favoriser l'insertion économique et sociale des personnes les plus vulnérables par un accès au travail décent.

Par ailleurs, l'environnement juridique de création des coopératives ainsi que l'exercice de leurs activités sont à parfaire.

En somme, en tant que pays à vocation agropastorale confronté à des défis cycliques de satisfaction des besoins alimentaires fondamentaux, le Mali dispose d'un fort potentiel en matière d'emplois et de travail.

Économie sociale et solidaire et sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est consacrée dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA) comme un droit pour toutes les maliennes et tous les maliens. Le processus de son élaboration, en tant que politique publique, est une illustration de la réussite du partenariat entre les pouvoirs publics et les Organisations de la Société Civile (OSC), à travers les Organisations Paysannes (OP).

Le CSLP de première génération, qui a couvert la période 2002-2006, avait comme objectif général de réduire la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5 % en 2006. Pour atteindre cet objectif général, trois axes stratégiques prioritaires étaient prévus :

- Assurer le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, en mettant notamment l'accent sur la mise en œuvre de la décentralisation.
- Développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux, en ciblant particulièrement l'éducation de base (y compris l'alphabétisation) et la dimension genre.
- Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs, dans une perspective d'élargissement et de diversification de la base économique du Mali, en mettant notamment l'accent sur le développement des filières coton, riz et bétail-viande.

Au plan juridique, deux textes majeurs organisent le cadre de mise en œuvre de la politique agricole :

- La loi n° 076 régissant les sociétés coopératives en République de Mali, promulguée le 18 juillet 2001. Cette loi n'a jamais été matérialisée par un décret d'application, ce qui constitue un grand problème dans la constitution des sociétés coopératives pour la structuration des OP, mais aussi pour la création des emplois et la promotion du travail décent.
- La loi n° 06-045 portant sur la loi d'orientation agricole, promulguée le 05 septembre 2006.

Il est important de signaler que certains textes juridiques et législatifs, promus au niveau des institutions inter étatiques d'intégration, constituent aussi des documents de référence pour l'orientation des politiques nationales. Il s'agit, entre autres, de la Politique agricole commune de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), appelée « Economic Community of West Africa Agricultural Policy » (ECOWAP), de la Politique agricole de l'Union (PAU), de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Traité de l'Organisation et l'harmonisation des droits des affaires en Afrique (OHADA), etc.

Contribution et rôle de l'économie sociale et solidaire en lien avec la sécurité alimentaire

En Afrique, et particulièrement au Mali, l'**a**griculture[6] occupe la grande majorité de la population. Elle est essentiellement une agriculture familiale et rurale développée autour des exploitations agricoles familiales. Celles-ci sont des entités ou des entreprises socio-économiques (d'économie sociale et solidaire) dont le lien entre les membres *entrepreneurs* est un *lien familial*. Les membres mettent ensemble leurs moyens en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être (comportement et attitudes par rapport à la création de la richesse et sa redistribution) et savoir devenir (la capacité à analyser le contexte, l'environnement et à anticiper sur des réponses qui sont des stratégies anti-aléatoires), mais aussi en termes de ressources financières et matérielles pour produire et satisfaire, en priorité, les besoins du ménage et de ses membres, et ensuite pour créer de la richesse avec la commercialisation du surplus. La production est dès lors, en priorité orientée vers l'alimentation de la famille, même si elle n'exclue pas les ventes du surplus pour satisfaire à d'autres besoins des membres. Cette vente se fait, soit à travers les

[6] Quand nous parlons d'agriculture il s'agit de l'ensemble des activités agro-sylvo-pastorales incluant la production agricole (végétale), l'élevage, la pêche, la foresterie.

coopératives organisées qui sont de véritables outils de promotion de l'ESS, soit à travers des commerçants et/ou des transformatrices et transformateurs de produits locaux. Elle est différente de l'entreprise agricole de type privé, dont le lien entre les membres est le *capital financier* (les ressources financières proviennent des contributions de chaque actionnaire ou du seul promoteur individuel).

Politiques publiques existantes en lien avec la sécurité alimentaire

Au Mali, il existe une loi coopérative de 2001 qui régule les conditions de création et de fonctionnement des sociétés coopératives. Cette loi nationale qui a suscité des confusions relativement au caractère non lucratif des coopératives sera supplantée par l'acte uniforme de l'OHADA après obtention du nombre de ratification requis.

D'autres instruments politiques, en lien avec la profession agricole et qui ont des implications sur la sécurité alimentaire, existent dans le pays. Il s'agit essentiellement de la *loi sur les semences* (contestée par les OP), qui organise la production, l'accès et la commercialisation des semences au Mali, de la *loi environnementale***,** qui régule l'utilisation des ressources naturelles et la biodiversité et de la *loi sur la biosécurité***,** élaboré en catimini qui a fait l'objet de beaucoup de controverses.

Impacts et/ou lacunes des politiques publiques existantes

La recherche porte sur les liens entre les politiques de sécurité alimentaire et l'économie sociale et solidaire. L'*hypothèse* étant que les politiques s'inspirant de l'approche de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire des mesures de promotion et de relance de la production locale pour le marché domestique ou le commerce régional, assorties de mesures sociales compensatoires pour les consommateurs, favorisent les entreprises sociales et solidaires alors que les politiques de libéralisation favorisent l'agro-business axé sur les exportations.

La recherche devra plus précisément examiner les politiques d'accès aux aliments à prix accessibles et de constitution de stocks de sécurité. Notre hypothèse est que les mesures s'appuyant sur des réponses collectives endogènes, telles que banques villageoises de céréales, aide alimentaire et cantines scolaires avec achats locaux des vivres, favorisent l'économie sociale et solidaire (comme les cuisines communautaires ou les coopératives d'achat) alors que les politiques de subvention centrées sur les consommateurs (prix plafond, exonération de taxes, etc.) favorisent les importations.

Côté producteurs, la question de notre recherche est : quel est l'impact des mesures de promotion et de relance de la production et de la transformation locale (tels que programmes d'irrigation, fournitures de semences, accès aux intrants, crédit de campagne) sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire ? Notre hypothèse est que les mesures d'appui à la production pour le marché local, de PPC (contrats de production pour les stocks de sécurité, les cantines scolaires, l'aide alimentaire, les semences, etc.) ou de promotion du commerce solidaire et équitable, vont consolider à la fois l'agriculture familiale et les entreprises associatives de production et de transformation, en raison de leurs liens avec la communauté, alors que les mesures destinées à répondre aux marchés externes vont favoriser les investissements

internationaux et l'agro-business (ex. : l'achat de terres par des pays ou les contrats d'approvisionnement pour des pays tiers voulant assurer leur propre sécurité alimentaire). Avec une réserve possible pour la culture biologique qui peut constituer un marché externe de niche favorable aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les Exploitations Familiales nourrissent déjà le Mali et elles peuvent le faire mieux et de façon durable, et aller au-delà, en favorisant l'émergence d'emplois durables, en créant et en redistribuant la richesse produite, si les conditions politiques, économiques et sociales de son accompagnement sont réunies par les différents acteurs.

Quelques défis majeurs auxquels les EF sont confrontées doivent être levés pour leur permettre de promouvoir l'ESS au Mali.

- Comment assurer la sécurisation foncière des exploitations, sans promouvoir la privatisation du patrimoine foncier national aux investisseurs nationaux et étrangers qui « tuent » les emplois en milieu rural ?
- Comment assurer les investissements dans l'Agriculture selon le modèle de production promu par l'Agriculture familiale, sans compromettre sa durabilité ?
- Comment mieux organiser l'assistance technique aux exploitations familiales pour assurer son accompagnement ?
- Comment élaborer des textes d'application de la LOA en cohérence avec les principes de la souveraineté alimentaire ?
- Comment promouvoir une approche « revenus » au lieu de l'approche des prix au producteur, qui ne permet pas de prendre en compte les dépenses (charges) encourues par les exploitants familiaux, pour se nourrir mais aussi pour prendre en charge les services sociaux de base (eau, éducation, santé, habitat) ?
- Comment organiser les marchés locaux, inter-états et régionaux pour favoriser une meilleure intégration des EF dans le système de l'ESS, pourvoyeuse d'emplois et redistributrice des richesses ?
- Comment développer une approche de recherche participative de façon systématique pour une valorisation des produits locaux et pour leur mise au marché ?
- Quel type de marché promouvoir pour assurer une pérennité des exploitations familiales ?
- Etc.

Ces défis sont des chantiers sur lesquels des investissements financiers et non financiers sont nécessaires pour arriver à amorcer un véritable développement de l'ESS en lien avec la souveraineté alimentaire au Mali.

L'analyse de la situation montre bien que l'existence de textes favorables à l'ESS n'est pas une garantie des avancées en la matière. Les politiques doivent être soutenues par des programmes et des projets dynamiques pour avancer dans les pratiques. Les entraves socioculturelles, politiques et économiques doivent être vaincues pour créer les véritables conditions d'émergence des entreprises d'ESS au Mali. Le partenariat État-Société Civile ne doit donc pas s'arrêter à l'élaboration des politiques, mais il doit aller au-delà pour aborder les étapes de formulation des programmes, leur mise en œuvre, leur suivi, leur évaluation et leur capitalisation.

Politiques publiques alternatives

Pour compléter la LOA et pour avoir une véritable politique agro-sylvo-pastorale, il est important d'élaborer les textes complémentaires suivants :

- La loi foncière (pour gérer le foncier rural);
- La loi sur les semences pour mieux l'adapter à la souveraineté alimentaire;
- La relecture de la Loi sur la biosécurité pour l'adapter à la souveraineté alimentaire, notamment dans sa dimension d'analyse des risques et sur les formes de compensation en cas de dégâts;
- Les dispositifs de l'assurance agricole, la sécurité sociale pour les exploitants familiaux, le fonds de calamité, le fonds de développement de l'agriculture, etc.

La mutualisation des ressources et des énergies doit permettre de créer une plus grande synergie d'actions.

Les deux dimensions de l'étude de cas sur le Mali, à savoir l'emploi, le travail et l'ESS et la sécurité alimentaire et l'ESS, montre bien que le paysage juridique et législatif est bien fourni en documents de référence, avec des faiblesses mais aussi des acquis importants. Les acquis sont entre autres :

- L'existence de documents de politiques, qui en principe engagent les décideurs et qui contiennent des dispositions pouvant permettre de promouvoir les entreprises de l'ESS;
- Les processus d'élaboration de certains documents de politique, comme la LOA, qui ont été relativement participatifs et avec un partenariat entre l'État et la Société Civile (SC) ;
- L'émergence de certaines organisations de l'ESS comme les mutuelles, les coopératives de différentes natures, les entreprises sociales, les exploitations familiales mieux structurées dans certaines zones aménagées, etc.

Les faiblesses sont relativement liées :

- La mise en œuvre des différentes politiques et les programmes initiés;

- Le manque de cohérence des différents textes qui quelques fois se « neutralisent » et ne permettent pas d'avoir des avancées significatives sur les modes de financement des entreprises d'ESS;

- La confusions et la stigmatisation du secteur dit « informel » qui est criminalisé à différents niveaux ne permettant pas à ces activités d'évoluer vers de véritables entreprises d'économie sociale et solidaire répondant aux normes de création d'emplois et de richesses et de redistribution de cette richesse au sein de la société malienne.

La mise en cohérence des programmes et des projets nationaux et locaux, avec ces politiques nationales, demeure un défi majeur.

Le Mali a fait un pas important dans la collaboration entre l'État et la Société civile dans le processus de coproduction de politiques publiques. Cette collaboration est parfois allée plus loin en responsabilisant une Société civile dynamique à conduire certains processus d'élaboration et de validation de politiques publiques. Il en a été ainsi pour la Loi d'orientation agricole (LOA) et pour la Politique Nationale Genre-Mali (PNG-Mali).

Le processus d'élaboration de la LOA a, par exemple, été une opportunité pour tester un dispositif de collaboration entre l'État et la société civile, dans le cadre de l'élaboration d'une politique publique. Autant la phase d'élaboration a été ouverte et participative, autant des difficultés majeures existent de nos jours pour sa mise en œuvre. Cette situation est due au fait que les engagements pris dans le plan d'action n'ont pas pu bénéficier d'un financement autonome de l'État pour sa mise en œuvre. La recherche de financement extérieur a très largement contribué à avoir des processus parallèles sur plusieurs chantiers, sans faire référence aux autres acteurs qui ont été responsabilisés dès le départ du processus.

Ces processus participatifs et responsabilisant n'ont pas levé toutes les contraintes liées à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions.

A l'issue de cette étude de cas, les recommandations suivantes ont été faites par les acteurs rencontrés.

➢ Par rapport à l'Emploi et au Travail :

- Pour les organisations à vocation économique, il faut arriver à les renforcer sur les plans normatifs, de la gouvernance et des capacités techniques et professionnelles, en vue de leur mutation en entreprises sociales participant de manière optimale à l'édification du tissu économique national ;

- Il faut évoluer vers une législation spécifique permettant le développement des entreprises sociales, la transformation de l'économie informelle et la finance solidaire au Mali;

- Les entreprises sociales, qui peuvent se créer dans tous les secteurs d'activité et qui sont plus adaptées aux pratiques socioculturelles des maliens et aux caractéristiques des économies locales, méritent une attention toute particulière. Elles sont à même de jouer un rôle éminent dans la création d'emplois et de revenus, particulièrement pour les jeunes et les femmes (en tant que majorité de la population malienne et déterminants essentiels de la stabilité sociopolitique), et dans le renforcement de l'économie nationale, de par leur capacité de flexibilité et de résistance en période de crise économique et financière ;

- En dépit de l'existence des dispositifs publics et associatifs susmentionnés, l'auto-emploi, malgré son dynamisme, se fait en majorité dans un cadre informel et rencontre beaucoup de conditionnalité quant à la création d'entreprises viables ;

- Le défi actuel est de travailler sur les conditions de viabilité et de pérennité par la création d'incubateurs et la mise en place de fonds de capitaux patients, pour le financement du démarrage et du développement des entreprises de l'ESS.

➢ Par rapport à la Sécurité Alimentaire :

- Consolider le processus à travers des actions communes entre tous les acteurs;

- Responsabiliser les OP pour la poursuite de l'élaboration des différents documents juridiques, prévus pour avoir une politique agricole plus cohérente;

- Procéder à une mise en cohérence des différentes politiques pour une meilleure promotion de l'économie sociale et solidaire.

- Faire une relecture de la loi pour mieux l'adapter au contexte national du Mali.

Conclusion

L'évaluation des politiques, stratégies et programmes publics du Mali au cours de ces vingt dernières années concernant la sécurité alimentaire, l'emploi et le travail, à cause de l' incohérence dans leur conception, du déficit d'inclusion des acteurs socioprofessionnels et de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre ainsi que de l'appui de la coopération internationale ont dans leur grande majorité été en deçà des objectifs escomptés.

Avec la nouvelle loi d'orientation agricole, l'Etat a créé un cadre juridique qu'il faudrait améliorer au fur et à mesure, en phase avec le « Mémorandum paysan 40» y afférent qui pourrait être un vrai levain pour le développement du travail et l'emploi au travers surtout de l'adéquation entre la formation et l'emploi et des régimes de protection sociales spécifiques.

Bibliographie

Ministère du développement social, de la Solidarité et des Personnes Âgées du Mali, (2010) *Projet de documents de la politique Nationale de l'Economie sociale et solidaire*, (octobre).

Réseau Impact, (2007) *Modalités de dialogue entre État et société civile pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités*, (octobre).

Fernandez R., (2006) *L'exigence sociale des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) : les rapports alternatifs établis par la société civile comme contributions à la mise en oeuvre des obligations internationales des États*. Compte-rendu de la table ronde du 12 juillet.

Béridogo B., (2006) *La société civile au Mali : analyse environnementale sur ses forces, faiblesses et besoins*, (avril).

CCA/ONG, « La société civile et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté », mai 2001 ».

Coulibaly C., (2000) Rôle et responsabilité de la société civile dans un contexte démocratique, (mai).

Floridi M., Sanz C. B., Béridogo B., Diakité L., (2004) *Rapport de Mission d'identification des mesures d'accompagnement de la société civile au Mali*, (juillet).

Secrétariat général du Gouvernement **:** la loi N°04-038 du 5 août 2004 relatif aux associations